



**Affaire n°3/41 : Conseils d'Administration des Collèges et Lycées : Désignation d'un (e) représentant (e) par Etablissement.**

Direction Générale des Services

Le Maire expose à l'Assemblée :

Vu le Code de l'Education notamment les articles L421-2, R421-16 et R421-33,

Vu le décret n°2008-263 du 14 Mars 2008 relatif aux dispositions règlementaires du livre IV du Code de l'Education,

Vu le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014, les articles R 421-14, R 421-15 et R 421-16 du Code de l'Education portant sur la composition du Conseil d'Administration des collèges et lycées modifiés,

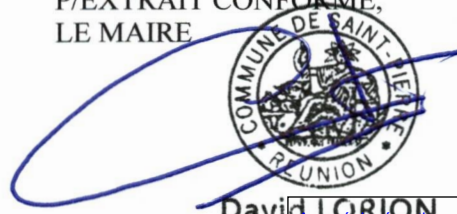
**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DESIGNER un représentant titulaire et suppléant pour siéger aux Conseils d'Administration des Collèges et Lycées suivants :**

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Représentants	
	Titulaires	Suppléants
Collège Henri Matisse	Madame Caroline TAILAMEE	Monsieur Stéphane ALBORA
Collège Emilien Adam de Villiers	Monsieur Dany LAURENCE	Madame Samantha PALIOD
Collège de Terre-Sainte	Madame Sabine SAILLY	Madame Guilaine NASSIBOU
Collège Ravine des Cabris	Madame Jennifer LABENNE	Madame Pascaline VIRY
Collège Paul Hermann	Monsieur Frédéric GOVINDAMAL	Madame Emilie FONTAINE
Collège les Tamarins	Madame Roxana AHKOONE	Monsieur Richard RIANI
Collège de la Ligne des Bambous	Madame Béatrice LAGUARRIGUE	Madame Nathalie ABLANCOURT
Lycée de Bois d'Olives	Madame Patricia TAYLLAMIN	Madame Caroline TAILAMEE
Lycée Ambroise Vollard	Madame Sabine SAILLY	Monsieur Laurent JUDITH
Lycée Professionnel François de Mahy	Madame Sandrine AHO NIENNE	Madame Chantal AGATHE



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260519-2026-3-41-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026